



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

OBJET : ENFANCE

19) ' Violence éducative ordinaire '
Partenariat - Convention

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20221215-DEL20221215_19-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022

ETAT DE PRESENCE POINT 19

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	33
Absents représentés.....	12
Absents excusés.....	3
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE QUINZE DÉCEMBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 19

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, M. MARCHAND, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme DORRA, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, M. MRAIDI, M. SEBKHI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme SEBAIHI, Conseillère municipale, représentée par Mme FREIH BENGABOU,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. PRIEUR,
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. GASSAMA,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. OURABAH-BERTOUT,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par Mme RAER,
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par M. BADI,
Mme LERUCH, Adjointe au Maire, représentée par M. BOUYSSOU.

ABSENTS EXCUSES

M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. MASTOURI, Conseiller municipal,
M. MOKRANI, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



ENFANCE

19) ' Violence éducative ordinaire '
Partenariat - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29,

considérant l'ambition municipale d'accompagner l'innovation pédagogique dans le cadre de sa politique éducative locale et du Projet Educatif de Territoire (PEDT),

considérant que la Commune poursuit sa volonté de soutenir une action recherche-formation s'appuyant sur des dynamiques coopératives et d'égalité entre acteurs et chercheurs,

considérant que la Ville et l'ANDEV (Association Nationale des Directeurs et des cadres de l'Education des Villes et des collectivités territoriales), en appui avec deux chercheurs, souhaitent formaliser un partenariat de nature à permettre d'étudier la violence éducative ordinaire,

vu la convention, ci-annexée,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat entre l'ANDEV (Association Nationale des Directeurs et des cadres de l'Education des Villes et des collectivités territoriales), Monsieur Daniel DELANOE (psychiatre, anthropologue, chercheur), Madame Tasmine AKBARALY (Epidémiologiste, chargée de recherche) et la Commune d'Ivry-sur-Seine et AUTORISE le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 22/12/2022